

LES PETITES CANAILLES : CENTRE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

A l'occasion de la signature de la Convention "Enfance et Jeunesse" avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Maire, après avoir porté le dossier "Périscolaire" du moment de la décision politique au jour de l'ouverture le 03 septembre dernier, s'est livré à quelques réflexions au sujet de cette lourde réalisation :

"Une telle réalisation ne peut que susciter l'enthousiasme des services de l'Etat qui devraient voir dans un engagement aussi fort, une avancée significative sur le plan "Soutien aux familles". Bien au contraire, chaque jour vous réserve, soit un interdit, une obligation, un rappel au règlement. Nul ne peut s'imaginer la dose de courage et de patience qu'il faut déployer pour surmonter la lourdeur administrative qu'entoure une telle réalisation.

Le Conseil municipal est responsable du bon fonctionnement de la structure et de son financement, mais subit en permanence des interventions extérieures qui souvent sont en contradiction avec la logique.

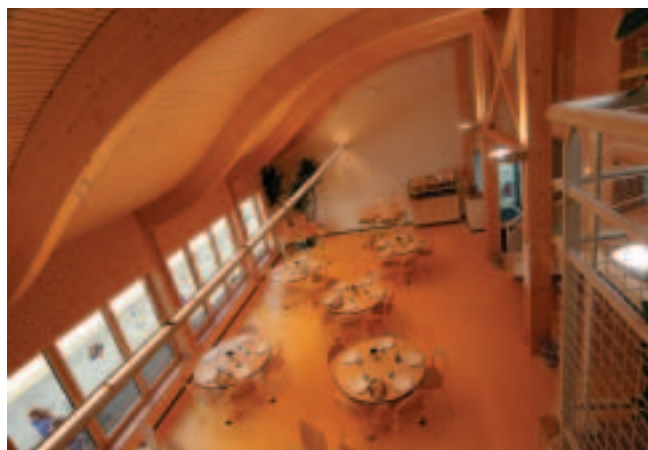
C'est dans une ambiance pesante qu'il faut porter le dossier, sans jamais se décourager. Le politique est le garant du financement des opérations, mais en est-il encore le décideur ?

Voici un thème de débat à ouvrir au plus vite.

Le cas qui nous préoccupe aujourd'hui m'impose trois réflexions :

1. Coût de l'acquisition, coût du fonctionnement et impact sur le budget
2. Charge moyenne pour la collectivité par enfant
3. Charge moyenne par habitant

Concernant l'investissement, la Commune a injecté 950 000 € pour la réalisation de la structure, minorée des subventions, soit un emprunt de 600 000 € dont le remboursement annuel représente 45 000 € capi-



Une très belle salle à manger

tal et intérêts, auxquels il faut rajouter la somme de 25 000 € annuellement pour le fonctionnement attribué au délégataire de service public OPAL.

TOTAL CHARGES ANNUELLES : 70 000 €

En sachant que 1 % d'impôts ménages représente près de 11 000 € ; ce sont entre 6 et 7 % de charges annuelles sur les budgets futurs, qu'il faut prévoir.

Le deuxième élément, charge moyenne pour la collectivité par enfant, sachant que le centre est fréquenté actuellement par 35 enfants ; c'est une participation de 2 000 €/enfant/an pour la collectivité.



Des espaces pour le périscolaire

Afin d'étendre cet investissement sur l'ensemble de la population, actuellement 2 900 habitants, chaque personne contribuera à raison de 24 €/an, environ.

Pour être complet dans l'analyse financière, la contribution des parents s'élève par enfant à environ 160 €/mois, soit sur 9 mois d'ouverture : 1 440 €.

Tous ces chiffres ne sont pas propres à notre structure, il y va de même ailleurs, ils posent le problème du financement du "Social" non pas seulement sur le plan local pour régler les compétences locales, mais également départementales, régionales et nationales.

Notre société n'est-elle pas déjà allée trop loin ?

Vivons-nous au-dessus de nos moyens ?

Aurons-nous demain les moyens de nos ambitions "Sociales" ?

Voilà trois questions qui méritent débat elles aussi,

J'étais certainement trop long, mais cette tribune m'a permis d'exprimer mes sentiments concernant ce réflexe français qui consiste à demander toujours plus à la collectivité. A-t-elle encore les moyens d'y répondre positivement ? "